



ATTACHE TEMPORAIRE D'ENSEIGNEMENT ET DE RECHERCHE (ATER)

Année universitaire 2015/2016

(décret n° 88-654 du 7 mai 1988 modifié relatif au recrutement d'attachés temporaires d'enseignement et de recherche dans les établissements publics d'enseignement supérieur)

Campagne de recrutement ATER Rentrée 2015

Du 1er avril 2015 au 2 mai 2015

Calendrier de la Campagne :

1er avril 2015 : Ouverture de la campagne

2 mai 2015 minuit, heure de Paris : date et heure limite d'envoi des dossiers de candidatures à l'établissement (cachet de la poste faisant foi)

23 juin 2015 : fin des opérations de classement des candidats

1er septembre 2015 : Prise de fonctions

Pour candidater, vous devez télécharger le dossier de candidature et nous le renvoyer complété, signé et accompagné des pièces justificatives à l'adresse suivante :

**Sciences Po Lyon
Service Ressources Humaines
Campagne de recrutement ATER
14 avenue Berthelot
69365 Lyon cedex 07**

!!! Tout dossier incomplet, c'est à dire ne comportant pas la totalité des pièces requises à **la clôture des inscriptions le 2 mai minuit** et quelque soit la nature de la pièce manquante, sera déclaré irrecevable, sans aucune possibilité de régulariser par un envoi ultérieur.

DOSSIER DE CANDIDATURE

RECRUTEMENT D'ATTACHE TEMPORAIRE D'ENSEIGNEMENT ET DE RECHERCHE (ATER)

Décret n° 88-654 du 7 mai 1988 modifié

I - Pièces à fournir obligatoirement par tous les candidats

- la **déclaration de candidature (ANNEXE 1)** complétée et accompagnée des pièces justificatives selon votre situation II) ;
- le **récapitulatif des fonctions exercées (ANNEXE 2)** ;
- une **lettre de motivation** ;
- un **curriculum vitae détaillé** ;
- une **copie d'une pièce d'identité**. Pour les candidats de nationalité étrangère, copie du passeport et de la carte de séjour en cours de validité ;

II - Pièces à fournir selon votre situation

A noter : si vous êtes déjà en poste en qualité d'ATER et si vous souhaitez un renouvellement, vous devez constituer un nouveau dossier de candidature.

Les ATER actuellement en fonction ne peuvent obtenir une prolongation de leur contrat dans leur établissement ou dans un autre établissement que si la durée maximale de leur contrat initial n'a pas été atteinte. Il ne leur est pas possible de formuler une nouvelle demande en invoquant un changement de situation : par exemple, un étudiant recruté ATER pour 2 ans ayant achevé sa thèse, ne peut prétendre à un nouveau recrutement comme titulaire du doctorat.

➤ **FONCTIONNAIRE (Catégorie A de la Fonction Publique)**

- Pièce attestant l'appartenance à ce corps
- Dernier arrêté de reclassement (échelon)
- ANNEXE 5** complétée et signée

Titulaire d'un Doctorat :

- Copie du diplôme ou attestation de réussite
- Engagement à se présenter au concours de recrutement de l'enseignement supérieur (**ANNEXE 4**)

Non titulaire d'un Doctorat :

- Attestation d'inscription en Doctorat ou en Habilitation à Diriger les Recherches

➤ **ENSEIGNANT-CHERCHEUR de nationalité étrangère**

- Pièce attestant de la qualité d'enseignant ou de chercheur pendant deux ans dans un établissement étranger d'enseignement supérieur ou de recherche
- Attestation du Doctorat ou d'un titre ou diplôme étranger de niveau équivalent traduit en français

➤ **DOCTORANT CONTRACTUEL et DOCTORANT CONTRACTUEL chargé d'enseignement**

- Copie du contrat de doctorant
- Copie du diplôme ou attestation de réussite
- Engagement à se présenter au concours de recrutement de l'enseignement supérieur (**ANNEXE 4**)

➤ **DOCTORANT CONTRACTUEL chargé d'enseignement n'ayant pas achevé le doctorat**

- Copie du contrat de doctorant
- Attestation d'inscription en doctorat
- Attestation du directeur de thèse précisant que la thèse sera soutenue avant le 31 août 2016 (**ANNEXE 3**)

➤ **ETUDIANT en cours de préparation du doctorat**

- Attestation d'inscription en doctorat
- Attestation du Directeur de thèse certifiant que la thèse sera soutenue avant un an (**ANNEXE 3**)

➤ **TITULAIRE DU DOCTORAT**

- Attestation du Doctorat
- Engagement à se présenter au concours de recrutement de l'enseignement supérieur (**ANNEXE 4**)

ANNEXE 1

RECRUTEMENT D'ATTACHE TEMPORAIRE D'ENSEIGNEMENT ET DE RECHERCHE (ATER) SCIENCES PO LYON Année universitaire 2015-2016

DECLARATION DE CANDIDATURE

Section(s) CNU :

Poste n° :

Temps plein Mi-temps

RENOUVELLEMENT

RECRUTEMENT

NOM PATRONYMIQUE :

NOM MARITAL :

PRENOMS :

Date et lieu de naissance :

Nationalité :

Pour les étrangers (hors UE) : titre de séjour valable du au

ADRESSE PERSONNELLE :

.....

N° de téléphone :

Adresse électronique :

Situation actuelle :

Titres universitaires français/étrangers :

J'ai l'honneur de solliciter mon recrutement au titre de l'article
(cf **ANNEXE 6**) : du décret n°88-654 du 7 mai 1988 modifié.

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des informations données dans ce dossier et déclare avoir pris connaissance des informations relatives aux obligations statutaires fixées par le décret susvisé. Je m'engage à ne pas cumuler ces fonctions d'ATER avec une activité du secteur public ou privé.

Fait à

Le

Signature :

ANNEXE 2**RECAPITULATIF DES FONCTIONS EXERCEES****RECRUTEMENT D'ATTACHES TEMPORAIRES D'ENSEIGNEMENT ET DE RECHERCHE****à remplir par tous les candidats**

NOM – Prénom :

Etes-vous fonctionnaire de catégorie A : OUI NON

(professeur agrégé, professeur certifié, professeur des écoles, attaché de préfecture, attaché d'administration centrale, attaché territorial)

DECLARATION SUR L'HONNEUR CONCERNANT L'EXERCICE DE FONCTION D'ATER Avez-vous déjà exercé des fonctions d'A.T.E.R. ? OUI NON

En cas de réponse positive :

ACADEMIE	ETABLISSEMENT	PERIODE (*)	QUOTITE
		Du/...../ au/...../	
		Du/...../ au/...../	
		Du/...../ au/...../	
		Du/...../ au/...../	

(*) joindre la photocopie des contrats

Avez-vous déjà exercé des fonctions d'allocataire de recherche ? OUI NON

En cas de réponse positive :

ACADEMIE	ETABLISSEMENT	PERIODE (*)	QUOTITE
		Du/...../ au/...../	
		Du/...../ au/...../	
		Du/...../ au/...../	
		Du/...../ au/...../	

(*) joindre la photocopie des contrats

Avez-vous déjà exercé des fonctions d'allocataire moniteur normalien ? OUI NON

En cas de réponse positive :

ACADEMIE	ETABLISSEMENT	PERIODE (*)	QUOTITE
		Du/...../ au/...../	
		Du/...../ au/...../	
		Du/...../ au/...../	
		Du/...../ au/...../	

(*) joindre la photocopie des contrats

Avez-vous déjà exercé des fonctions de moniteur ? OUI NON

En cas de réponse positive :

ACADEMIE	ETABLISSEMENT	PERIODE (*)	QUOTITE
		Du/...../ au/...../	
		Du/...../ au/...../	
		Du/...../ au/...../	
		Du/...../ au/...../	

(*) joindre la photocopie des contrats

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des informations figurant ci-dessus sous peine de perdre le bénéfice du recrutement.

Fait àle

Signature du candidat

ANNEXE 3

ATTESTATION DU DIRECTEUR DE THESE

A remplir par les **candidats** au titre des articles 12-1 (à titre exceptionnel) ou 2-5, **devant soutenir leur doctorat** au cours de l'année 2015/2016, et à **faire signer** par le **Directeur de Thèse**.

Je soussigné (e), M.....

Directeur de thèse de M

Certifie qu'il (elle) soutiendra sa thèse **avant le 31 août 2016**

Spécialité :.....

Eventuellement, date présumée de la soutenance.....

Fait à, le

**Cachet de l'Université
dans laquelle l'étudiant(e) est inscrit(e)**

Signature du Directeur de Thèse

ANNEXE 4

ENGAGEMENT

A remplir par les candidats titulaires :

- D'un doctorat*
- D'une habilitation à diriger des recherches*
- D'un titre ou diplôme équivalent*

Je soussigné(e)..... m'engage à me présenter à un concours de recrutement de l'enseignement supérieur au cours de l'année universitaire 2015 - 2016, conformément aux dispositions de l'article 2 du décret n°88-654 du 7 mai 1988 modifié.

Fait à, le.....

Signature du candidat

* Cochez la case correspondante

ANNEXE 5

DEMANDE DE DETACHEMENT

Cette demande concerne les fonctionnaires de catégorie A*

NOM :

PRENOM :

GRADE:

Etablissement actuel d'affectation

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir procéder à mon détachement dans l'enseignement supérieur au titre de l'année universitaire 2015/2016 afin d'exercer les fonctions d'Attaché Temporaire d'Enseignement et de Recherche à l'Institut d'études Politiques de Lyon (Sciences Po Lyon).

Fait à , le

Signature du candidat

- Les enseignants du second degré titulaires - dont la candidature aura été retenue et qui auront accepté le poste proposé - demanderont leur détachement directement à leur académie d'origine.
- Les stagiaires - dont la candidature aura été retenue et qui auront accepté le poste proposé - demanderont une mise en congé sans traitement directement à leur académie d'origine.
- Une copie de cette demande sera adressée, dès que possible, au Service Ressources humaines de Sciences Po Lyon.

ANNEXE 6

PRESENTATION

✓ Obligations de service :

128 heures de cours ou 192 heures de travaux dirigés pour un temps plein ou 64 heures de cours ou 96 heures de travaux dirigés pour un mi-temps.

✓ Rémunération mensuelle :

indice brut 513 à temps complet : 2041.95 euros brut

indice brut 327 à mi-temps : 1458.54 euros brut

RAPPEL : Un contrat d'ATER à temps complet ou à mi-temps n'est pas cumulable avec une autre activité salariée ou des heures complémentaires.

✓ Situation : contrat à durée déterminée donnant la qualité d'agent non-titulaire de l'Etat.

CONDITIONS DE RECRUTEMENT ET DUREE DES FONCTIONS

Fonctionnaires titulaires ou stagiaires de catégorie A (article 2.1 – Article 5) : être inscrit en vue de la préparation d'un doctorat ou d'une habilitation à diriger des recherches, ou déjà titulaires d'un doctorat ou d'une habilitation et s'engageant à se présenter à un concours de recrutement de l'enseignement supérieur.

Durée du contrat : 3 ans maximum renouvelable une fois pour un an.

Enseignant ou chercheur de nationalité étrangère (article 2.3 – Article 7) avoir exercé des fonctions d'enseignement ou de recherche dans un établissement étranger d'enseignement supérieur ou de recherche pendant au moins 2 ans, être titulaire d'un doctorat.

Durée du contrat : 3 ans renouvelable une fois pour une durée d'un an.

Doctorant contractuel (article 2.2 – Article 6) : avoir cessé d'exercer les fonctions depuis moins d'un an, être titulaire d'un doctorat, s'engager à se présenter à un concours de recrutement de l'enseignement supérieur.

Durée du contrat : 1 an renouvelable 1 fois, à condition d'être âgé de moins de 33 ans au 01/10 de l'année de renouvellement.

Doctorant contractuel chargé d'enseignement (article 2.4 – Article 6) : être titulaire d'un doctorat, s'engager à se présenter à un concours de recrutement de l'enseignement supérieur.

Durée du contrat : 1 an renouvelable 1 fois, à condition d'être âgé de moins de 33 ans au 01/10 de l'année de renouvellement.

Doctorant contractuel chargé d'enseignement n'ayant pas achevé le doctorat (article 12.1 – Dérogation à l'art. 2.4 – Article 6) : être autorisé à titre exceptionnel à présenter une candidature sur proposition du directeur de thèse

Durée du contrat : 1 an renouvelable 1 fois, si le candidat est âgé de moins de 33 ans

Etudiant n'ayant pas achevé un doctorat (article 2.5 – Article 7.1), pouvoir soutenir la thèse dans un délai d'un an.

Durée du contrat : un an maximum renouvelable une fois pour la même durée.

Titulaires d'un doctorat ou d'une habilitation à diriger des recherches (article 2.6 – Article 7.1), si vous vous engagez à vous présenter à un concours de recrutement de l'enseignement supérieur.

Durée du contrat : un an renouvelable une fois pour la même durée.